

L'Assemblée générale de rentrée du snfolc s'est réunie ce jour. Le bilan réel de cette rentrée est sans appel : la rentrée ne passe pas !

AP, EPI, évaluation par compétences, EdT, « inclusions des élèves de segpa », nouvelles dispositions sur le redoublement en lycée, c'est l'anarchie la plus totale, il y a autant d'applications, d'interprétations que d'établissements ! C'est cela « l'autonomie » : la confusion, et le risque de l'arbitraire local !

A cela s'ajoutent les problèmes de manque de personnels et de moyens, récurrents dans notre métier.

Comment accueillir dans de bonnes conditions les élèves handicapés, quand les personnels (AVESH) recrutés pour les encadrer manquent, voient les élèves dont ils s'occupent regroupés pour « mutualiser les besoins », et travaillent dans la précarité ?

Comment accepter que sous couvert d'appliquer la réforme du collège, ou des dispositions déjà existantes au lycée, des chefs d'établissement s'arrogent des compétences pédagogiques inédites, et prétendent nous imposer la participation à des EPI, nous dicter le contenu de nos cours d'AP ou nous imposer le rythme de validation des compétences, et parfois même les compétences à valider, voire la disparition des notes ?

Comment accepter que certains de nos collègues se posent eux-mêmes en « hiérarchie intermédiaire » sous couvert de « mission particulière » (indemnisée par des IMP)?

Non la liberté pédagogique individuelle n'a pas disparu du code de l'éducation, et reste placée « sous le contrôle des corps d'inspection » (Loi n° 2005-380 du 23 Avril 2005, Article L912-1-1 du CDE)

Ni le le conseil pédagogique, ni aucune forme de réunion de collègues « ne peut porter atteinte à cette liberté. » (même article.)

Ni nos collègues, ni le chef d'établissement ne peuvent nous imposer de participer à un EPI, ni nous dicter le contenu de nos cours. AP et EPI ne sont ni des matières, ni des



options, il n'existe aucune heure fléchée AP et EPI dans la dotation globale de l'établissement. Oui AP et EPI sont des « modalités d'enseignement » inscrites dans nos horaires disciplinaires, modalités que les professeurs sont libres d'utiliser dans le déroulé réel de la mise en œuvre des programmes nationaux, quand ils les jugent pertinentes et non selon une grille qu'on leur imposerait de l'extérieur pour des motifs comptables, et peu pédagogiques.

Non, les notes ne sont pas vouées à disparaître, oui les enseignants sont entièrement responsables de « l'évaluation des acquis élèves » (décret n° 2015-1929 du 31.12/2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves.)

Oui les nouveaux bulletins prévoient toujours une notation chiffrée pour tous les niveaux du collège (Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège.)

Non il n'y figure aucune obligation d'évaluer *par* compétences sur les bulletins (la validation du socle intervenant en fin de cycle, c'est-à-dire en 6ème et en 3ème.)¹

Oui, cette réforme crée des tensions dans les établissements, le malaise est profond, les témoignages recueillis par notre enquête en attestent. Et pour cette raison aussi, elle doit être abrogée !

<http://www.snfolc59.fr/2016/09/12/enquete/>



Oui le SNFOLC a eu raison de s'opposer au décret Hamon au nom duquel on tente de nous imposer de multiples réunions, de nouvelles missions (y compris par le biais des IMP) et des tâches non rémunérées.

OUI, avec les autres syndicats de la fédération, la FNEC FP FO, le snfolc a eu raison de s'opposer à la Loi de Refondation dont découlent toutes les contre-réformes qui détruisent l'Education Nationale (Rythme scolaire, décret Hamon, réforme du collège et bientôt du lycée, etc.)

Oui, avec la confédération FO, nous avons raison d'exiger l'abrogation de la Loi travail qui constitue une régression brutale des droits de tous les salariés de ce pays.

Oui, avec la FGF-FO, nous avons raison d'exiger une revalorisation réelle de la valeur du point

¹ Nouveau livret d'évaluation à consulter ici :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_Evaluation/28/0/DP-Evaluation-des-eleves-du-CP-a-la-troisieme-Livret-scolaire_477280.pdf

d'indice (8 % sur le point d'indice + 50 points d'indice sur tous les échelons), car à défaut de l'obtenir, les salaires de 2020 seront inférieurs à ceux de 2010 ! Nous rejetons cette revalorisation en trompe l'oeil et son corollaire : la nouvelle évaluation infantilisante des professeurs que le gouvernement entend mettre en place dès l'an prochain.

Voir le dossier ici :

http://fo-snfolc.fr/IMG/pdf/4_pages_evaluation_ppcr.pdf

Oui FO a raison d'être fière de son indépendance à l'égard des partis politiques, et de ne pas donner de consignes de vote. Elle garde les mains libres pour informer et mobiliser les salariés, et défendre les intérêts moraux et matériels de ses adhérents.

Pour ces raisons, nous mandats à l'unanimité nos délégués pour qu'ils approuvent les rapports d'activité du SNFOLC et de la FNEC FP FO lors du congrès, qui se tiendra à Gravelines du 10 au 14 octobre 2016.



LA BONNE CARTE!

Nos déclarations intégreront toutes les observations, critiques et propositions formulées en AG par notre syndicat départemental ce jour.

Elles seront communiquées à tous nos adhérents.

L'assemblée générale a abordé bien d'autres points (exercice de « mise ne protection contre une menace d'intrusion », avenir des segpa, transfert des missions des COP vers les enseignants, reconnaissance des professeurs documentalistes, etc.) qui feront l'objet de messages ultérieurs.

A Lille, le 29 septembre 2016